

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 MARS 2010

L'an deux mille dix, et le trente mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

Présents :

Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, GUEIFFIER Michèle,
MM. PAULIN Michel, CADENET Patrice, CARON Michel, CHAY Gilles, LABESSE Jacques,
PIALOT Bernard, REBOLLO Jacques, THOULOUZE Philippe,
Absents excusés : GLAS Pascal procuration à Mr PAULIN Michel
Mme SANTOUCHI Florence MM BOURDON Michel, GEYNET Sylvain

Secrétaire: Mme GUEIFFIER a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 18 heures 30.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 09/03/2010.
Signatures.

Compte de Gestion 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Compte Administratif 2009

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2009 qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de Fonctionnement : 355.543,01 €

Excédent d'Investissement : 195.564,18 €

Total de l'excédent : 551.107,19 €

Affectation de résultat 2009

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 355.543,01 €
- un déficit d'exploitation de

décide, l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009	

(Pour mémoire : Prévisions Budgétaires)	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	0,00€

RÉSULTAT AU 31/12/2008	EXCÉDENT..... 175.054,84 €
DÉFICIT.....	

RÉSULTAT AU 31/12/2009	EXCEDENT..... 111.889,20 €
Reprise résultat Eau + Assainissement :	68.598,97

EXCÉDENT CUMULE AU 31/12/2009	EXPLOITATION..... 355.543,01 €
1068- Exécution du virement à la section d'investissement.....	
- Affectation complémentaire en réserves.....	
002 - Affectation à l'excédent reporté.....	355.543,01 €
(Report à nouveau créditeur)	

.....	

Budget Primitif 2010

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2010 de la commune :
- Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 1.273.569,01 €.
 - Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 3.560.350,00 €.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 de la commune.

Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas réviser le taux des 3 taxes communales.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Par 11 voix Pour et 1 Abstention

Approuve cette proposition et fixe les taux sans augmentation ainsi :

Taxe d'Habitation 7,27 %

Foncier Bâti 25,33 %

Foncier non Bâti : 65,31 %

Tarification de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil la mise à jour de la tarification de la Salle Polyvalente,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

-Décide de fixer ainsi la nouvelle tarification à compter du 01/04/2010 :

Habitant de la commune :

-600 € pour la grande salle (dont 300 € d'arrhes versés au moment de la réservation)

-300 € pour la demi salle (dont 150 € d'arrhes versés au moment de la réservation)

Caution 300 €

Personne n'habitant pas la commune :

-1200€ pour la salle (dont 400 € d'arrhes versés au moment de la réservation)

-Caution 1.500 €

Personnels, Elus et Associations de la commune

-Gratuit pour le personnel et les élus à raison d'une gratuité par an

-Gratuit pour les associations communales selon le planning annuel

Cette délibération annule et remplace celle du 30 mars 2009

Raccordement EDF groupe scolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux :

Raccordement Tarif Jaune issu du Poste « Voie Verte » du groupe scolaire

Pour un montant total de travaux de 20.000,00 € HT dont 5.052,00 € de participation de la collectivité

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le SMDE du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

La participation de la collectivité incluse une participation au frais d'investissement de : 20.000, X 3% = 600,00 € prélevée par le syndicat.

Après avoir ouï son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

-Approuve le bilan financier prévisionnel ci-joint,

-Autorise le syndicat à réaliser les travaux d'électricité

-Versera sa participation de la manière suivante :

-Un premier acompte de : 3.000,00 € dès le démarrage des travaux

-Un second acompte estimé provisoirement à : 2.052,00 € à la fin du chantier

-soit une participation totale estimée : 5.052,00 €

-Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Acquisition d'un véhicule Ford Transit

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques, en remplacement de l'Ivéco qui a été volé.

Il expose les différentes propositions, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Décide l'acquisition d'un Ford transit Benne TDCI 100 pour un montant de 16.900 € TTC à la Sté BJH Auto.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

-Dit que la dépense sera affectée au compte 2182-77 du budget 2010

Demande de subventions micro crèche

Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Général et du Conseil Régional au titre du FEADER pour le financement de la micro-crèche.

Levée de la séance 20h 00